

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1784

24 juillet 2013

### SOMMAIRE

|                                               |       |                                             |       |
|-----------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|-------|
| Acuerate International S.à r.l. ....          | 85586 | EEC Investments S.A. ....                   | 85597 |
| Adimco S.A. ....                              | 85607 | Event Management Company ....               | 85596 |
| AIC Holding S.à r.l. ....                     | 85586 | Everglades Properties S.A. ....             | 85595 |
| AI Global Investments S.à r.l. ....           | 85603 | Exulence Capital Management S.A. ....       | 85594 |
| Aksion For Kids S.A. ....                     | 85586 | FinAcc Fund ....                            | 85596 |
| All Mechanics Trading S.A. ....               | 85603 | Financière Fastbooking Luxembourg S.A. .... | 85594 |
| AMICORP Luxembourg S.A. ....                  | 85602 | Finvestan ....                              | 85595 |
| Babcock & Brown Arkadia S.à r.l. ....         | 85598 | Latin Gas S.à r.l. ....                     | 85593 |
| Bandline S.à r.l. ....                        | 85610 | LCI Education S.A. ....                     | 85588 |
| Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l. .... | 85598 | Lento ....                                  | 85629 |
| Baucost S.A. ....                             | 85609 | Lento ....                                  | 85629 |
| BE Holdings S.A. ....                         | 85597 | Les Combettes S.à r.l. ....                 | 85620 |
| Behr Asia S.à r.l. ....                       | 85608 | Little Madison S.à r.l. ....                | 85624 |
| Benford & Bowles Group S.A. ....              | 85610 | Lobito S.A. ....                            | 85631 |
| Bergskarl S.A. ....                           | 85620 | Luchim Chemicals S.A. ....                  | 85631 |
| Bertard S.à r.l. ....                         | 85615 | LU PC II S.à r.l. ....                      | 85630 |
| BHPE S.à r.l. ....                            | 85615 | Luxcompta S.à r.l. ....                     | 85629 |
| Bionature S.à r.l. ....                       | 85610 | LuxcoSITQ 1 ....                            | 85587 |
| BLEMOX Spf S.A. ....                          | 85615 | LuxcoSITQ 2 ....                            | 85588 |
| Braemar Management S.A. ....                  | 85615 | LuxcoSITQ 3 ....                            | 85594 |
| Charme Investments S.C.A. ....                | 85616 | Madrague Capital S.C.A. SICAV-SIF ....      | 85629 |
| Cousimin S.A. ....                            | 85587 | Madrague Capital S.C.A. SICAV-SIF ....      | 85629 |
| Crown Properties S.A. ....                    | 85587 | Mallinckrodt Group S.à r.l. ....            | 85625 |
| CS Fixed Income SICAV-SIF ....                | 85587 | Merck Chemicals Holding S.à r.l. ....       | 85630 |
| Diamond Ocean Hong Kong Sarl ....             | 85586 | MercLin II SICAV ....                       | 85630 |
| EDM Fund Management ....                      | 85597 | MercLin SICAV ....                          | 85630 |
| EDM International ....                        | 85596 | Orchis Trust International S.A. ....        | 85615 |

**Acuerate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.184.

Par décision du gérant unique du 5 juin 2013

- Le siège social de la société ACUERATE INTERNATIONAL S.à.r.l. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

*Pour ACUERATE INTERNATIONAL S.à.r.l.*

Référence de publication: 2013074014/13.

(130091479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**AIC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 315.160,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.591.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 724 du 19 mars 2012.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIC Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013074019/14.

(130091979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Aksion For Kids S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.666.

Par décision du Conseil d'Administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société AKSION FOR KIDS S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

*Pour AKSION FOR KIDS S.A.*

Référence de publication: 2013074022/12.

(130091473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Diamond Ocean Hong Kong Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 176.432.

**EXTRAIT**

Suite à un changement de dénomination, l'associé de la société susmentionnée se nomme désormais: Gateway Capital Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013074170/15.

(130091222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**CS Fixed Income SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

Le bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013074163/13.

(130091524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Crown Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074161/10.

(130091388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Cousimin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074159/9.

(130091946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**LuxcoSITQ 1, Société Civile.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.966.

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074399/22.

(130092057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**LuxcoSITQ 2, Société Civile.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.967.

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013074400/22.

(130092056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**LCI Education S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.714.

**STATUTS**

L'an deux mille treize,

Le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société «TC Management S.A.», société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la Microfiche 630122, document 1412585

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée, datée du 24 avril 2013,

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LCI EDUCATION S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de toutes propriétés intellectuelles (brevets, marques, etc.) et autres droits se rattachant à ces propriétés intellectuelles ou pouvant les compléter.

La société peut également prendre des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, portant sur des biens meubles ou immeubles qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-cinq mille dollars (USD 65.000,-), divisé en six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de cent dollars (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la Loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à un million de dollars (USD 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars (USD 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article trois des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas d'actionnaire unique, le conseil pourra être constitué d'un administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et révocables à tout moment.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

- «TC Management S.A.» préqualifiée

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Six cent cinquante actions . . . . . | 650 |
|--------------------------------------|-----|

|                                             |     |
|---------------------------------------------|-----|
| Total: Six cent cinquante actions . . . . . | 650 |
|---------------------------------------------|-----|

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de soixante-cinq mille dollars (USD 65.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Claude Marchand, homme d'affaires, né à Montréal (Canada), le 29 juillet 1984, demeurant 575, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3C0B2, Canada

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Tax Consult S.A. ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113223.

4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

5.- Le siège social est établi à 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty-sixth day of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

The company «TC Management S.A.», a company incorporated in Panama, with registered office at Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama City, Republic of Panama registered at the Public Registry Office of Panama (Mercantile Section) under micro. 630122 Document 1412585

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 April 2013,

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme) which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "LCI EDUCATION S.A.".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the company is the acquisition and management of all intellectual property (patents, trademarks, etc.) and other rights deriving from this intellectual property or complementary thereto.

The company may also take participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and manage, control and develop such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at sixty five thousand dollars (USD 65,000.00), divided into six hundred fifty (650) shares with a par value of one hundred dollars (USD 100) each.

The shares can be issued as registered shares or to bearer, at the shareholders' option, except if provided otherwise in the Law.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The amount of the issued share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, or the sole shareholder as the case may be, adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorized share capital is set at one million dollars (USD 1.000.000,-) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one hundred dollars (USD 100) each.

The board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles, to increase in one or several times the issued and subscribed share capital within the limits of the authorized share capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued as shares with or without share premium, as the board may determine. The newly subscribed shares are acceptable either in cash or contribution in kind as well as by way of allocation of reserves.

The board may delegate to any authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.



Upon each increase of the share capital of the company by the board within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article three of the articles of association shall be amended accordingly and the board shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. In case of a single shareholder, the company may be managed by a sole director.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years; they shall be reeligible and may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers who need not be shareholders.

Vis-à-vis third parties, the company is committed by the sole signature of the sole director or, in case of several directors, by the joint signatures of two directors.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions of the board of directors shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 7.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years; they shall be reeligible and may be removed at any time.

**Art. 8.** The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held on the 15<sup>th</sup> of the month of June at 3.00 p.m at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the allocation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and thirteen.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and fourteen.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:



|                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| "TC Management S.A.", previously named, six hundred fifty shares . . . . . | 650 |
| Total: six hundred fifty shares . . . . .                                  | 650 |

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty five thousand dollars (USD 65,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at one and that of the auditors at one.
- 2) The following is appointed director:  
- Mr Claude Marchand, businessman, born in Montréal (Canada), on 29 July 1984, residing at 575, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3C0B2, Canada,
- 3) Has been appointed auditor:  
- Tax Consult, having its registered office at 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 113223.
- 4) The mandates of the director and the auditor shall expire at the annual general meeting of the year two thousand and eighteen.
- 5) The registered office of the company is established in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074409/285.

(130091433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Latin Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.550.

En vertu d'un contrat de cession daté du 22 mars 2013, International Resources Corporation, associé unique de la Société a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à Latin Gas LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5275919.

En conséquence, International Resources Corporation et Latin Gas LLC. sont désormais les associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Latin Gas S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013074392/17.

(130091403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**LuxcoSITQ 3, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.968.

---

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013074401/22.

(130092055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 74.350.

---

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société EXULENCE Capital Management S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

*Pour EXULENCE Capital Management S.A.*

Référence de publication: 2013074245/12.

(130091636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013*

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'Administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et de Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de Réviseur d'entreprises de Deloitte S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013074246/20.

(130091807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Finvestan, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.776.900,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.222.

—  
**EXTRAIT**

La Société note que Dr. Johannes Schwabe a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société aux associés suivants:

- 1926 parts sociales à Markus Schwabe;
- 1926 parts sociales à Annette Schwabe;
- 1283 parts sociales à Olaf Schwabe;
- 1284 parts sociales à Dr. Achim Schwabe;
- 1284 parts sociales à Dr. Cornelia Block;
- 1284 parts sociales à Cinthia Herrmann;
- 1284 parts sociales à Ava Herrmann; et,
- 1283 parts sociales à Simon Herrmann.

de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

| Associés                       | Parts sociales |
|--------------------------------|----------------|
| Klaus Peter Schwabe . . . . .  | 1              |
| Johannes Schwabe . . . . .     | 0              |
| Cornelia Bock . . . . .        | 6.418          |
| Achim Schwabe . . . . .        | 6.419          |
| Olaf Schwabe . . . . .         | 6.418          |
| Markus Schwabe . . . . .       | 9.629          |
| Annette Schwabe . . . . .      | 9.628          |
| Katrin Schwabe . . . . .       | 9.629          |
| Julia Schwabe . . . . .        | 9.628          |
| Inga Currey . . . . .          | 9.628          |
| Tilman Wächter . . . . .       | 9.628          |
| Anne-Solvejg Klarhof . . . . . | 6.418          |
| Gode-Silvia Kasulke . . . . .  | 6.419          |
| Lars-Ragnar Klarhof . . . . .  | 6.419          |
| Ava Hermann . . . . .          | 6.419          |
| Cinthia Hermann . . . . .      | 6.419          |
| Simon Hermann . . . . .        | 6.418          |
| <b>TOTAL . . . . .</b>         | <b>115.538</b> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013074247/42.

(130091180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Everglades Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 58.778.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société EVERGLADES PROPERTIES S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour EVERGLADES PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013074244/12.

(130091635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**FinAcc Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.533.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FinAcc Fund du 27 mai 2013 a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alain Thilmany

Référence de publication: 2013074248/14.

(130092124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Event Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaepchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012, que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.06.2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013074243/13.

(130091504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 mai 2013

- a renouvelé le mandat de Messieurs

\* Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, 08021 Barcelone, Espagne

\* Lluís Fortuny

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

\* Javier de Prada Diaz-Caro

Castellana 78, 28046 Madrid, Espagne

\* Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

\* Nicolaus P.Bocklandt

MDO Services S.A., 19 rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2014.

- a également nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises,

Deloitte Audit S.à r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour EDM INTERNATIONAL  
SICAV  
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074220/27.

(130091249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**EEC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.469.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
EEC INVESTMENTS S.A.  
Signature

Référence de publication: 2013074221/12.

(130091687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**EDM Fund Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.914.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 mai 2013 a

- renouvelé les mandats de Messieurs:

\* Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, 08021 Barcelone, Espagne

\* Lluís Fortuny

EDM Servicios Financieros S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

\* Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

\* Javier de Prada Diaz-Caro

78 Castellana, 28046 Madrid, Espagne

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2014.

- renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes de Deloitte Audit S.à r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2014.

Pour EDM FUND Management S.A.  
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074218/24.

(130091251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---

**BE Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.752.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 décembre 2012*

Monsieur BARTOLUCCI Gabriele, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration. EASIT S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
BE HOLDINGS S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2013075511/18.

(130093296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075488/9.

(130093425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.572,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.302.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109507, holder of thirty-two thousand four hundred seventy-two (32,472) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company,

hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 23 May 2013;

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.302, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 05 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1851 on 03 October 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 23 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2166 on 02 October 2007 (the Company).

II. That the thirty-two thousand four hundred seventy-two shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and that the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notice was necessary. The sole shareholder has given its consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.00) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-two thousand four hundred seventy-two Euro and zero Eurocents (EUR 32,472.00), represented by thirty-two thousand four hundred seventy-two (32,472.00) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, to thirty-two thousand five hundred seventy-two Euro and zero Eurocents (EUR 32,572.00), through the creation and issuance of one hundred (100) new shares with a nominal value of one Euro (EUR

1.00) each to the sole shareholder, it being understood that an amount of two million four hundred sixty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 2,468,780.00) will be allocated to share premium reserves by the sole shareholder.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Yvonne Cole-Huber and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering it as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance. The shareholder gives its consent to the capital increase.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.00) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-two thousand four hundred seventy-two Euro and zero Eurocents (EUR 32,472.00), represented by thirty-two thousand four hundred seventy-two (32,472.00) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, to thirty-two thousand five hundred seventy-two Euro (EUR 32,572.00), through the creation and issuance of one hundred (100) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each to the sole shareholder, it being understood that an amount of two million four hundred sixty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 2,468,780.00) will be allocated to share premium reserves by the sole shareholder.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, Babcock & Brown European Investments S.a r.l. declares to subscribe for the one hundred (100) new shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of one hundred Euro and zero Eurocents (EUR 100.00) and to fully pay up such shares by a contribution in kind to the Company consisting of a receivable amounting to two million four hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 2,468,880.00) (the Receivable), it being understood that an amount of two million four hundred sixty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 2,468,780.00) will be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, a certificate issued on 21 May 2013 by the management of the Shareholder (the Certificate). It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable.
- the Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable.
- The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment.
- There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him.
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable.
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind. - All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Shareholder is registered.
- Based on the fair market value, the value of the Receivable is at least equal to two million four hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 2,468,880.00) as shown by the certificate of the Shareholder and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The Certificate, after signature "ne varietur" by the Shareholder, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

It is understood that an aggregate amount of two million four hundred sixty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 2,468,780.00) of the Receivable shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.



The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| Babcock & Brown European Investments S.à r.l. .... | 32,572 shares |
| Total: .....                                       | 32,572 shares |

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-two thousand five hundred and seventy-two Euro (EUR 32,572) representing thirty-two thousand five hundred and seventy-two (32,572) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Yvonne Cole-Huber and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de trente-deux mille quatre cent soixante-douze (32.472) parts sociales de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société,

ici représentée par Monsieur Erwin VAN DE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 23 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118302, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1851 du 03 octobre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 juillet 2007, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2166 du 02 octobre 2007 (la Société).

II. que les trente-deux mille quatre cent soixante-douze (32.472) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et l'associé unique présent ou représenté déclarant avoir été dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. L'associé unique présent ou représenté a donné son accord à l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100.00) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-deux mille quatre cent soixante-douze euros (EUR 32.472) représenté par trente-deux mille quatre cent soixante-douze (32.472) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, à trente-deux mille cinq cent soixante-douze euros (32.572) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, étant entendu qu'un montant de deux millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 2.468.780,00) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'associé unique.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Yvonne Cole-Huber et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance. L'associé unique représenté donne son accord à l'augmentation du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100.00) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-deux mille quatre cent soixante-douze euros (EUR 32.472) représenté par trente-deux mille quatre cent soixante-douze (32.472) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, à trente-deux mille cinq cent soixante-douze euros (32.572) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, étant entendu qu'un montant de deux millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 2.468.780,00) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'associé unique.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription – Libération*

A cet effet, Babcock & Brown European Investments S.à r.l. déclare souscrire à cent (100) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros et zéro centimes d'euro (EUR 100.00) et les libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance s'élevant à deux millions quatre cent soixante-huit mille euros huit cent quatre-vingts euro (EUR 2.468.880,00) (la Créance), étant entendu qu'un montant de deux millions quatre cent soixante-huit mille euros sept cent quatre-vingts euro (EUR 2.468.780,00) sera affecté au compte de capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance est certifiée entre autre par un certificat émis au 21 mai 2013 par la gérance de l'Associé (le Certificat). Il ressort dudit certificat qu'à la date de celui-ci:

- L'Associé est le détenteur et le bénéficiaire légal de la Créance;
- L'Associé est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
- La Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est sujette à aucun attachement;
- Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
- Conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou à d'autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans tout autre juridiction, consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour l'exécution et le transfert de la Créance à la Société, selon le cas, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé, seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé est immatriculé;

Se basant sur la juste valeur de marché, la valeur de la Créance est évaluée au moins à deux millions quatre cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingts euros et zéro centimes d'euro (EUR 2.468.880,00) tel que démontré par le

Certificat et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Le Certificat, après signature «ne varietur» par l'Associé, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

Le Certificat, après signature «ne varietur» par l'Associé, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

Il est entendu que l'apport en nature à la Société d'un montant de deux millions quatre cent soixante-huit mille euros sept cent quatre-vingts euros (EUR 2.468.780,00) sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| Babcock & Brown European Investments S.à r.l. .... | 32,572 shares |
| Total: .....                                       | 32,572 shares |

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 32.572), représenté par trente-deux mille cinq cent soixante-douze (32.572) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Yvonne Cole-Huber et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. LAC/2013/24622. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075486/247.

(130093526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

#### **AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

#### **EXTRAIT**

Veuillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, a changé et est dorénavant au: - 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

85603

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Julien François

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013075467/14.

(130093019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**ALL Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

—  
**EXTRAIT**

Par décision du Conseil d'Administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société ALL MECHANICS TRADING S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.

Référence de publication: 2013075463/13.

(130093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 March 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Me. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Ms. Elodie TORLOTING, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To create a new class of shares referred to as the class 6 shares (the "Class 6 Shares"), divided into class 6A shares (the "Class 6A Shares") and class 6B shares (the "Class 6B Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-five million and fifteen thousand Euro (EUR 35,015,000.00) up to thirty-five million and seventy-five thousand Euro (EUR 35,075,000.00) by the issue of six million (6,000,000) Class 6 Shares, divided into (i) three million (3,000,000) Class 6A Shares and (ii) three million (3,000,000) Class 6B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 6 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 6 Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class 6 shares (the "Class 6 Shares"), divided into class 6A shares (the "Class 6A Shares") and class 6B shares (the "Class 6B Shares").

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-five million and fifteen thousand Euro (EUR 35,015,000.00) up to thirty-five million and seventy-five thousand Euro (EUR 35,075,000.00) by the issue of six million (6,000,000) Class 6 Shares, divided into (i) three million (3,000,000) Class 6A Shares and (ii) three million (3,000,000) Class 6B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 6 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 6 Shares have been subscribed in cash as follows:

- "AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 May 2013, hereto annexed, subscribed to three million (3,000,000) Class 6A Shares, issued with a share premium of one thousand seventeen euros and ten cents (EUR 1,017.10); and

- "AI Commitment LatAm (Luxembourg) II Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 May 2013, hereto annexed, subscribed to three million (3,000,000) Class 6B Shares, issued with a share premium of one thousand seventeen euros and ten cents (EUR 1,017.10). The other shareholders waive their preferential subscription rights. The total contribution of sixty-two thousand thirty-four euros and twenty cents (EUR 62,034.20) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) and (ii) to the Company's share premium account for an aggregate amount of two thousand thirty-four euros and twenty cents (EUR 2,034.20). The amount of the contribution is the equivalent amount of USD 80,000.00 using the exchange rate 1 USD/ 0,77543 EUR as of 30 May 2013.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

**" Art. 6.1.** The Company's share capital is set at thirty-five million and seventy-five thousand Euro (EUR 35,075,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") one hundred and twenty million (120,000,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares

(the "Class 3 Shares") two hundred and forty million (240,000,000) class 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4A shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4B shares (together the "Class 4 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 5 shares (the "Class 5 Shares") and six million (6,000,000) class 6 shares subdivided into (i) three million (3,000,000) class 6A shares and (ii) three million (3,000,000) class 6B shares (together the "Class 6 Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares and the Class 6 Shares are together referred to as the "Shares".

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire madame Elodie TORLOTING, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), divisées en (i) parts sociales de catégorie 6A (les «Parts Sociales de Catégorie 6A») et (ii) parts sociales de catégorie 6B (les «Parts Sociales de Catégorie 6B»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille Euros (EUR 60.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq millions quinze mille Euros (EUR 35.015.000,00) jusqu'à trente-cinq millions soixante-quinze mille Euros (EUR 35.075.000,00) par l'émission de six millions (6.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 6, divisées en (i) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6A et (ii) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6B ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 6») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.



III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), divisées en (i) parts sociales de catégorie 6A (les «Parts Sociales de Catégorie 6A») et (ii) parts sociales de catégorie 6B (les «Parts Sociales de Catégorie 6B»).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille Euros (EUR 60.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq millions quinze mille Euros (EUR 35.015.000,00) jusqu'à trente-cinq millions soixante-quinze mille Euros (EUR 35.075.000,00) par l'émission de six millions (6.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 6, divisées en (i) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6A et (ii) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6B ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 6») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 6 sont souscrites par apports en numéraire comme suit:

- «Al Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 mai 2013, ci-annexée, souscrit à trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6A, émises avec une prime d'émission d'un montant de mille dix-sept Euros et dix cents (EUR 1.017,10); et

- «Al Commitment LatAm (Luxembourg) Holding II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 mai 2013, ci-annexée, souscrit à trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6B, émises avec une prime d'émission d'un montant de mille dix-sept Euros et dix cents (EUR 1.017,10).

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de soixante-deux mille trente-quatre Euros et vingt cents (EUR 62.034,20) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de soixante mille Euros (EUR 60.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de deux mille trente-quatre Euros et vingt cents (EUR 2.034,20). Le montant de l'apport est équivalent à USD 80.000,00 selon le taux de change d'1 USD/0.77543 EUR en date du 30 mai 2013.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-cinq millions soixante-quinze mille Euros (EUR 35.075.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»),



cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») et deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5») et six millions (6.000.000) de parts sociales de catégorie 6, divisées en (i) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6A et (i) trois millions (3.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 6B (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5 et les Parts Sociales de Catégorie 6 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, E. TORLOTING, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2013. Relation: EAC/2013/7166. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013075461/242.

(130093839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

#### **Adimco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2013, que:

- Le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 18, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013075457/15.

(130093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Behr Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.957.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Masco Corporation, a corporation governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with business address at 21001, Van Born Road, 48180 Taylor, Michigan, United States of America and registered with the Michigan Corporation Register under number 610149 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Da Chao, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg] by virtue of a power of attorney established on 18 March 2013.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Behr Asia S.à r.l., having its registered office at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.957 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on 7 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 261 on 31 January 2008 (the "Company").

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 115,000 (one hundred and fifteen thousand Euro) represented by 4,600 (four thousand six hundred) shares with a nominal value for each share of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with effect as at 31 March, 2013.

IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) a future liability for the establishment of the tax returns for the years 2012 and 2013, (ii) a future liability for legal services in connection with the dissolution of the Company, (iii) a future liability on the Company bank account balance, and (iv) a future liability for the payment of the net wealth tax for the years 2012 and 2013; the Sole Shareholder acknowledges that these provisions and any unexpected liability will be taken on by it.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: Masco Europe S.à r.l., having its registered office at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch / Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant NOUS Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Masco Corporation, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 21001, Van Born Road, 48180 Taylor, Michigan, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Michigan sous le numéro 610149 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour enregistrement. Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Behr Asia S.à r.l., ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.957 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 en date du 31 janvier 2008 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 115.000 EUR (cent quinze mille Euros) représenté par 4.600 (quatre mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 31 mars 2013.

IV. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société est réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement (i) d'une dette future pour l'établissement de la déclaration d'impôts pour les années 2012 et 2013, (ii) d'une dette future pour des services juridiques relatifs à la dissolution de la Société, (iii) d'une dette future portant sur le solde des comptes bancaires de la Société et (iv) d'une dette future pour le paiement de l'impôt sur la fortune pour les années 2012 et 2013; l'Associé Unique reconnaît qu'il prendra en charge ces provisions et tout autre passif imprévu.

V. L'activité de la Société a cessé et tous les actifs de la Société ont été transférés à l'Associé Unique, qui est personnellement responsable pour le passif et les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle; par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L'associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. Les documents comptables et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: Masco Europe S.à r.l., ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués sans préjudice à la somme approximative de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch / Alzette. Le jour, indiquée tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075492/102.

(130093319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

#### **Baucost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.881.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 juin 2013*

1) M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Mme Valérie BERNS, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 21 février 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

85610

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAUCOST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075507/16.

(130093405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Bionature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 15.194,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.813.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 juin 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 26 avril 2013.
- Freddy De Petter, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 26 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075499/15.

(130093215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Bandline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.165.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 11 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013075504/10.

(130093393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

---

**Benford & Bowles Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.768.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize,

le trente et un mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jürgen BASTIAN, administrateur de société, demeurant 7, rue d'Enghien, F-59700 Marcq en Baroeul (France), ici représenté par Maître Pierre Feltgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui donnée à Marcq en Baroeul (France), le 29 mai 2013.

Ladite procuration après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BENFORD & BOWLES GROUP S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son

nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Actionnaires. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine. Elle peut notamment concéder des licences à d'autres filiales du groupe.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, exceptées par voix d'offre publique. Elle peut émettre, par voix de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes.

La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales et sociétés affiliées.

Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom. La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque. La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, la société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze (15) mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **IV. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques



garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera valablement engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

### *Souscription et Libération*

Toutes les mille (1.000) actions ordinaires ont été souscrites par Monsieur Jürgen BASTIAN, prénommé, en sa qualité d'actionnaire unique.

Les actions ont été libérées par un apport en numéraire seulement à hauteur de VINGT MILLE EUROS (20'000.- EUR) de sorte que ladite somme de VINGT MILLE MILLE EUROS (20'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Jürgen BASTIAN, administrateur de société, né é Saarbrücken (Allemagne), le 04 mai 1968, demeurant 7, rue d'Enghien, F-59700 Marcq en Baroeul (France).

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «INTARIS-SALAIRES ET Gestion», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 750.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 12-14, Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la personne constituante sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. FELTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2013. Relation: EAC/2013/7175. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013075513/235.

(130093272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2013, que:  
- Le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075517/15.

(130093653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Bertard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.010.

*Extrait de la décision de l'associé unique en date du 11 juin 2013*

En date du 11 juin 2013, TENURA S.A., associée unique de la société, a pris la décision suivante:

*Ordre du jour*

2. transfert du siège social

*Résolution unique*

L'associé décide de transférer le siège social situé actuellement au 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 LUXEMBOURG au 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

*Pour TENURA S.A.*

M. Norbert MEISCH

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013075516/18.

(130093696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075518/9.

(130093931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Braemar Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Orchis Trust International S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013075522/12.

(130093250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of April,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED**

Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of Charme Management S.r.l., acting in its capacity as unlimited shareholder (the Unlimited Shareholder) of Charme Investments S.C.A., taken on 24<sup>th</sup> April 2013, copy of which decisions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to record that:

I. Charme Investments S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88 675 (the Company) was incorporated on July 30, 2002 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg and published on October 15, 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1487. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on December 16, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial on February 28, 2012 under number 519.

II. According to article 5 of the Articles, the issued capital of the Company is fixed at nine hundred sixty thousand four hundred twelve euro and fifty cent (EUR 960,412.50) divided into seven hundred sixty-eight thousand three hundred and thirty (768,330) Shares comprising:

(i) six hundred fourteen thousand six hundred sixty-four (614,664) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each (hereafter referred to as the "A Shares");

(ii) seventy-six thousand eight hundred thirty-three (76,833) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each (hereafter referred to as the "B Shares");

(iii) seventy-six thousand eight hundred thirty-three (76,833) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred forty-eight million seven hundred sixty-six thousand seven hundred seventy-eight euro and forty cent (EUR 148,766,778.40) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company has an authorised share capital of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, such C Shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares until 31<sup>st</sup> December 2014.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided on 24 April 2013 to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand seven hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 18,762.50) so as to bring it from its current amount of nine hundred sixty thousand four hundred twelve euro and fifty cent (EUR 960,412.50) to nine hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-five euro (EUR 979,175) by the creation and issuance of:

(i) twelve thousand and eight (12,008) new A Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each together with a share premium of two hundred forty-eight point four three seven five euro (EUR 248.4375);

(ii) one thousand five hundred and one (1,501) new B Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each; and

(iii) one thousand five hundred and one (1,501) new C Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each;

being fifteen thousand and ten (15,010) new Shares in total.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the Articles of the Company to issue these new A Shares and B Shares in Units comprising eight (8) A Shares and one (1) B Share each and these new C Shares.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of twelve thousand and eight (12,008) new A Shares, one thousand five hundred and one (1,501) new B Shares and one thousand five hundred and one (1,501) new C Shares of the Company as follows:

| Shareholders                                                   | A Shares      | B Shares     | C Shares     |
|----------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Banca Intermobiliare di Investimento e Gestione S.p.A. . . . . | 648           | 81           |              |
| Giovanni Cacace . . . . .                                      | 320           | 40           |              |
| Diego Della Valle Sapa . . . . .                               | 968           | 121          |              |
| Fl. SVI CINQUE S.r.l. . . . .                                  | 3,696         | 462          |              |
| MAIS S.p.A. . . . .                                            | 648           | 81           |              |
| Moncanino S.p.A. . . . .                                       | 320           | 40           |              |
| Luca Cordero di Montezemolo . . . . .                          | 96            | 12           |              |
| Nextrend S.r.l. . . . .                                        | 320           | 40           |              |
| Orion S.r.l. . . . .                                           | 320           | 40           |              |
| Transmec Holding S.r.l. . . . .                                | 320           | 40           |              |
| Giovanni Punzo . . . . .                                       | 320           | 40           |              |
| Unicredit Bank AG . . . . .                                    | 1,608         | 201          |              |
| Columbus VC S.A. . . . .                                       | 320           | 40           |              |
| Moschini S.p.a. . . . .                                        | 2,104         | 263          |              |
| Charme Management S.r.l. . . . .                               |               |              | 1,501        |
| <b>TOTAL . . . . .</b>                                         | <b>12,008</b> | <b>1,501</b> | <b>1,501</b> |

Such new Shares are paid up by way of a contribution in cash for a total amount of three million two thousand euro (EUR 3,002,000) out of which:

(i) eighteen thousand seven hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 18,762.50) is allocated to the corporate capital of the Company; and

(ii) two million nine hundred eighty-three thousand two hundred thirty-seven euro and fifty cent (EUR 2,983,237.50) is allocated to the Free Premium Reserves of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

As a consequence of such capital increase the three first paragraphs of article 5 of the Articles shall now read as follows:

**" Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of nine hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-five euro (EUR 979,175) divided into seven hundred eighty-three thousand three hundred forty (783,340) Shares comprising:

(i) ix hundred twenty-six thousand six hundred seventy-two (626,672) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "A Shares");

(ii) eventy-eight thousand three hundred thirty-four (78,334) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "B Shares");

(iii) eventy-eight thousand three hundred thirty-four (78,334) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred fifty-one million seven hundred fifty thousand fifteen euro and ninety cent (EUR 151,750,015.90) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares."

85618

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

### Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt quatre avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### A COMPARU

Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions de Charme Management S.r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de Charme Investments S.C.A., prises le 24 avril 2013, copie de ces décisions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Charme Investments S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 675 (la Société) a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002 et publié le 15 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1487. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 16 décembre 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial le 28 février 2012 sous le numéro 519.

II. Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à neuf cent soixante mille quatre cent douze euros et cinquante cents (960.412,50 EUR) divisé en sept cent soixante-huit mille trois cent trente (768.330) Actions comprenant:

(i) six cent quatorze mille six cent soixante-quatre (614.664) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci- après dénommées les "Actions A");

(ii) soixante-seize mille huit cent trente trois (76.833) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");

(iii) soixante-seize mille huit cent trente trois (76.833) Actions (représentant à tout moment au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci- après dénommées les "Actions C").

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent quarante-huit million sept cent soixante-six mille sept cent soixante-dix-huit euros et quarante cents (148.766.778,40 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, peut être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société a un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces dernières représentant en tout temps au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions jusqu'au 31 décembre 2014.



La période ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, B et C.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, celui-ci prendra les mesures pour modifier cet Article afin de constater cette modification et l'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. Conformément à cette autorisation, l'Actionnaire Commandité a décidé le 24 avril 2013 d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix huit mille sept cent soixante deux euros et cinquante cents (18.762,50 EUR) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent soixante mille quatre cent douze euro et cinquante cents (960.412,50 EUR) à neuf cent soixante dix-neuf mille cent soixante-quinze euros (979.175,00 EUR) par la création et l'émission de:

(i) douze mille huit (12.008) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune avec une prime d'émission de deux cent quarante huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR);

(ii) mille cinq cent et une (1.501) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, et

(iii) mille cinq cent et une (1.501) nouvelles Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune;

étant quinze mille dix (15.010) Actions nouvelles au total.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'émettre ces nouvelles Actions A et B en Unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B chacune et ces nouvelles Actions C conformément à l'article 5 des Statuts de la Société.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription de douze mille huit (12.008) nouvelles Actions A, mille cinq cent et une (1.501) nouvelles Actions B et mille cinq cent et une (1.501) nouvelles actions C de la Société comme suit:

| Actionnaires                                                | Actions<br>A  | Actions<br>B | Actions<br>C |
|-------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Banca Intermobiliare di Investimento e Gestione S.p.A. .... | 648           | 81           |              |
| Giovanni Cacace .....                                       | 320           | 40           |              |
| Diego Della Valle Sapa .....                                | 968           | 121          |              |
| FI. SVI CINQUE S.r.l. ....                                  | 3.696         | 462          |              |
| MAIS S.p.A. ....                                            | 648           | 81           |              |
| Moncanino S.p.A. ....                                       | 320           | 40           |              |
| Luca Cordero di Montezemolo .....                           | 96            | 12           |              |
| Nextrend S.r.l. ....                                        | 320           | 40           |              |
| Orion S.r.l. ....                                           | 320           | 40           |              |
| Transmec Holding S.r.l. ....                                | 320           | 40           |              |
| Giovanni Punzo .....                                        | 320           | 40           |              |
| Unicredit Bank AG .....                                     | 1.608         | 201          |              |
| Columbus VC S.A. ....                                       | 320           | 40           |              |
| Moschini S.p.a. ....                                        | 2.104         | 263          |              |
| Charme Management S.r.l. ....                               |               |              | 1.501        |
| <b>TOTAL</b> .....                                          | <b>12.008</b> | <b>1.501</b> | <b>1.501</b> |

Ces nouvelles Actions sont libérées par un apport en numéraire pour un montant total de trois millions deux mille euros (3.002.000 EUR), dont:

(i) dix-huit mille sept cent soixante-deux euros et cinquante cents (18.762,50 EUR) sont alloués au capital social de la Société, et

(ii) deux millions neuf cent quatre-vingt trois mille deux cent trente-sept euros et cinquante cents (2.983.237,50 EUR) sont alloués à la Réserve Libre de Prime de la Société.

Preuve du paiement susmentionné a été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, les trois premiers alinéas de l'article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de neuf cent soixante dix-neuf mille cent soixante-quinze euros (979.175,00 EUR), divisé en sept cent quatre-vingt trois mille trois cent quarante (783.340) Actions comprenant:

(i) six cent vingt-six mille six cent soixante-douze (626.672) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci- après dénommées les "Actions A");

(ii) soixante-dix-huit mille trois cent trente-quatre (78.334) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");

(iii) soixante-dix-huit mille trois cent trente-quatre (78.334) Actions (représentant en tout temps au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Associé Commandité (ci-après dénommées les "Actions C").

Les termes «Action» et «Actions» dans les présents Statuts englobent, sauf disposition explicite ou implicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent cinquante-et-un millions sept cent cinquante mille quinze euros et quatre-vingt-dix cents (151.750.015,90 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

#### *Frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes espèces que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, le dit mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075565/254.

(130093339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

#### **Bergskarl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.566.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2013*

Le Conseil décide de transférer le siège social situé actuellement au 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 LUXEMBOURG au 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Norbert MEISCH.

Référence de publication: 2013075514/11.

(130093693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

#### **Les Combettes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 177.863.

#### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Gilles MOLLARD, né le 21 août 1957 à Sallanches (France), demeurant au 8B avenue François Favre, F-74000 Annecy (France),

2) Madame Danielle DUHAMEL, épouse de Monsieur Gilles MOLLARD, née le 27 décembre 1957 à Soissons (France), demeurant au 8B avenue François Favre, F-74000 Annecy (France).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Francesco ABBRUZZESE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: «Les Combettes S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.071.153,- EUR (un million soixante-et-onze mille cent cinquante-trois Euros), divisé en 7.001 (sept mille et une) parts sociales de 153,- EUR (cent cinquante-trois Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B».

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si un seul gérant est nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou le cas échéant, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance par écrit par un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les statuts et les dispositions légales.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les décisions des associés, résultent au choix du Conseil de Gérance, d'une assemblée générale, d'une consultation écrite ou du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, le tout en conformité avec les dispositions légales. Toutefois, la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation des comptes de chaque exercice social ou la réduction du capital social.

Chaque gérant, qu'il soit de catégorie A ou de catégorie B, peut seul convoquer une assemblée générale.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation est faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des associés, à son dernier domicile connu, huit (8) jours au moins avant la date de la réunion.

Cette lettre contient l'ordre du jour de l'assemblée arrêté par l'auteur de la convocation.

Toute délibération de l'assemblée est constatée par un procès verbal contenant les mentions réglementaires, établi et signé par le ou les gérants et, le cas échéant, par le président de séance.

Dans le cas où il n'est pas établi de feuille de présence, le procès-verbal doit être signé par tous les associés.

Seules sont mises en délibération les questions figurant à l'ordre du jour.

En cas de consultation écrite, la gérance adresse à chaque associé, à son dernier domicile connu, par lettre simple, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception du projet de résolutions pour émettre leur vote par écrit, le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots «oui» ou «non».

La réponse est adressée à l'auteur de la consultation par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

Lorsque les décisions résultent du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, celui-ci doit comporter les noms de tous les associés et la signature de chacun d'eux. Cet acte est établi sur le registre des procès-verbaux.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le boni de liquidation résultant de la valorisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été arrêtés, les 7.001 (sept mille et une) parts sociales de la société ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Gilles MOLLARD, prénommé, souscrit sept mille (7.000) parts sociales et les libère moyennant apport en nature de sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de 153 EUR,- (cent cinquante-trois euros) chacune, émises dans la société «SOFIL S.à r.l.» (ci-après «SOFIL»), une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, au capital souscrit de 2.674.746 EUR,- (deux millions six cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-six Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173465, cet apport étant évalué à au moins un million soixante-et-onze mille euros (EUR 1.071.000,-

2.- Madame Danielle DUHAMEL, prénommée, souscrit une (1) part sociale et la libère moyennant apport en nature d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de 153 EUR,- (cent cinquante-trois euros), émise dans SOFIL, cet apport étant évalué à au moins cent cinquante-trois euros (EUR 153,-),

(ci-après ensemble dénommés les «Parts»).

Les Parts apportées représentent dans leur ensemble 40% (quarante pour cent) du capital social de SOFIL et sont évaluées à au moins 1.071.153,-EUR (un million soixante-et-onze mille et cent cinquante-trois Euros), cette évaluation correspondant à la valeur nominale des parts apportées.

*Preuve de l'existence et Réalisation effective de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces Parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent et une déclaration émise par les gérants de la Société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Monsieur Gilles MOLLARD, prénommé, et Madame Danielle DUHAMEL, prénommée, apporteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que les Parts apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Parts, lequel se fait avec l'accord unanime de tous les associés de la société SOFIL, n'est contraire à aucune disposition des statuts de SOFIL et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Parts en faveur de la Société, que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert des Parts en faveur de «Les Combettes S.à r.l.» seront menées à bien dans les meilleurs délais, afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

*Déclaration des fondateurs sur la plus-value*

Les fondateurs déclarent, par leur mandataire, concernant l'apport en nature des prédites parts sociales, que l'imposition de la plus-value antérieurement reportée en application des dispositions des articles 92 B, 160 I Ter et 41 Quart Decies de l'annexe III du Code Général des Impôts est reportée de plein droit au moment où s'opérera la cession, le rachat, le remboursement ou l'annulation des nouveaux titres reçus, en contrepartie des présents apports, au sein du capital social de la Société Les Combettes S.à r.l., le tout en application des dispositions du droit français.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard MOLLARD, né le 17 mai 1943 à Sallanches (France), demeurant au 478 Chemin du Champelet, F-74170 Les Contamines Montjoie (France), gérant de catégorie A;

- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, gérant de catégorie B.

La société se trouve engagée par la signature de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francesco ABBRUZZESE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2013. Relation GRE/2013/2114. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077238/221.

(130095418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Little Madison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 85.976.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077261/9.

(130095024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.500,30.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mallinckrodt Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 171811 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 1 October 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 2661 of 30 October 2012. The articles of association of the Company have never been amended.

There appears

the sole shareholder of the Company, Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 300,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 61111 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Adrien Pastorelli lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,500 (seventeen thousand five hundred United States Dollars) represented by 350,000 (three hundred and fifty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notice;

(2) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 0.30 (thirty United States Cents) so as to set the share capital of the Company at USD 17,500.30 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and thirty Cents) by way of the issuance of 6 (six) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, together with a share premium in the amount of USD 4,364,137,032.63 (four billion three hundred sixty-four million one hundred thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and sixty-three Cents);

(3) subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (2) by way of a contribution in kind;

(4) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the amendments referred to under items (2) and (3) above;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority in connection thereto; and

(6) miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.30 (thirty United States Cents) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 17,500 (seventeen thousand

five hundred United States Dollars) represented by 350,000 (three hundred and fifty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 17,500.30 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and thirty Cents) by the creation and issuance of 6 (six) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the New Shares), together with an aggregate share premium of USD 4,364,137,032.63 (four billion three hundred sixty-four million one hundred thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and sixty-three Cents).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

1. subscribe to the New Shares; and
2. pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution) consisting of those Shares in the fifteen entities "pharma subs" highlighted in the balance sheet of the contributor (i.e. the Sole Shareholder) and those assets and liabilities relating to the "pharma entities" as further described on the balance sheet of the contributor that shall remain attached to the present deed (the Assets and Liabilities).

The Sole Shareholder notes that 2 (two) shares are being specifically issued in exchange for the contribution of the shares in Mallinckrodt Sağlık Anonim Şirketi and 2 (two) shares in exchange for the contribution of the shares in Mallinckrodt Ireland Limited.

The Contribution in an aggregate amount of USD 4,364,137,032.93 (four billion three hundred sixty-four million one hundred thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and ninety-three Cents) shall be allocated as follows:

- (i) USD 0.30 (thirty United States Cents) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) USD 4,364,137,032.63 (four billion three hundred sixty-four million one hundred thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and sixty-three Cents) to the share premium account of the Company.

The free transferability and the value of the Assets and Liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate dated 6 June 2013 issued by the Sole Shareholder, which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

| Shareholder                  | Shares         |
|------------------------------|----------------|
| Covidien Group S.à r.l. .... | <u>350,006</u> |
| TOTAL .....                  | 350,006        |

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves, in accordance with the above third resolution, to amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the resolutions taken under the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,500.30 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and thirty Cents) represented by 350,006 (three hundred fifty thousand and six) ordinary Shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mallinckrodt Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et un capital social de 17.500 USD, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B171811 (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois en date du 1 octobre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 2661 du 30 octobre 2012. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

#### A comparu

l'associé unique de la Société Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 61111 et ayant un capital de 300.500 USD (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Adrien Pastorelli, avocat, résident professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente toutes les parts sociales émises et souscrites du capital social de la Société dont le montant est de 17.500 USD (dix-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société à un montant de 17.500,30 USD (dix-sept mille cinq cents dollars et trente cents des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 4.364.137.032,63 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux dollars et soixante-trois cents des Etats-Unis d'Amérique);

(3) souscription et paiement de l'intégralité de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. par voie d'un apport en espèce;

(4) modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter les modifications reprises sous les points (2) et (3) ci-dessus;

(5) modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et pouvoir donné en relation avec cette mise à jour; et

(6) divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 17.500 USD (dix-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.500,30 USD (dix-sept mille cinq cents dollars et trente cents des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 4.364.137.032,63 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux dollars et soixante-trois cents des Etats-Unis d'Amérique).

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération totale de, l'augmentation du capital social repris dans la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

#### Souscription - Payement

L'Associé Unique, tel que représenté, déclare:

1. souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
2. payer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport) constitué des parts sociales dans les quinze entités "pharma subs" décrites dans l'état financier de l'apporteur (l'Associé Unique) et des actifs et passifs se rapportant aux "filiales pharma" décrits dans l'état financier de l'apporteur annexé au présent acte (les Actifs et Passifs).

L'Associé Unique note que 2 (deux) parts sociales sont spécifiquement émises en échange de l'apport des parts sociales de Mallinckrodt Sa lik Anonim irketi et 2 (deux) parts sociales en échange de l'apport des parts sociales de Mallinckrodt Ireland Limited.

L'Apport d'un montant total de 4.364.137.032,93 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux dollars et quatre-vingt-treize cents des Etats-Unis d'Amérique); sera alloué comme suit

- (i) 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) 4.364.137.032,63 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux dollars et soixante-trois cents des Etats-Unis d'Amérique); au compte de prime d'émission de la Société.

La libre transférabilité et la valeur des Actifs et Passifs ont été certifiées par le notaire instrumentaire par le biais d'un certificat en date du 6 juin 2013 émis par l'Associé Unique, qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités compétentes.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'enregistrer les associés de la Société comme suit:

| Associé                      | Parts<br>Sociales |
|------------------------------|-------------------|
| Covidien Group S.à r.l. .... | 350.006           |
| TOTAL .....                  | 350.006           |

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en accord avec la troisième résolution ci-dessus, de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus de façon à lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de 17.500,30 USD (dix-sept mille cinq Cents Dollars et trente cents des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 350.006 (trois cent cinquante mille six) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité en relation avec ce qui précède.

#### Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000.-

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077275/216.

(130095614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Lento, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.637.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077259/9.

(130095098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Lento, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.637.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077258/9.

(130095032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Luxcompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.443.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077267/9.

(130095386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Madrague Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.559.

---

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 11 juin 2013*

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

Deloitte Audit

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013077272/18.

(130094934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Madrague Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.559.

---

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013077271/13.

(130094924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.351.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

*Pour MERCLIN II SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

*- / Directeur*

Référence de publication: 2013077280/15.

(130095106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Merck Chemicals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.715.

---

Les statuts coordonnés au 3 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013077278/11.

(130094987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.911.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

*Pour MERCLIN SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013077281/15.

(130095107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**LU PC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.742.

---

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

LU PC II Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl



Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013077264/15.

(130095205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Lobito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2013 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- MOBITEC SYSTEMS S.A., 11, Stockbergerweg, B-4700 Eupen, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013077262/15.

(130094796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.906.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten Mai,

ist vor Maître Léonie GRETHEN, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg,

die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „LUCHIM CHEMICALS S.A.“ zusammengetreten, mit Niederlassung und Gesellschaftssitz in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, gegründet gemäß einer am 7. Mai 1987 von Maître Alphonse LENTZ, Notar mit damaligem Amtssitz in Remich, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 256 von 1987, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 25.906. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 27. April 2012 von Maître Léonie GRETHEN, vorbenannt, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1409 vom 6. Juni 2012.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude AST, mit professioneller Anschrift in L-1261 Luxemburg, 123, rue de Bonnevoie.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Hauptversammlung Frau Odette DELFOSSE, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Philippe NOEL, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung der heutigen Hauptversammlung wie folgt lautet:

- 1.- Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
- 2.- Bestellung des Liquidators und Vergütung.
- 3.- Bestimmung der Befugnisse des Liquidators.
- 4.- Verschiedenes.

II.- Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital verbriefen, ordnungsgemäß in der heutigen Hauptversammlung vertreten sind. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach ihrer Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsbüros und dem amtierenden Notar der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

III.- Dass die Einberufungsschreiben am 2. Mai 2013 per Einschreiben verschickt wurden.

IV.- Dass die heutige Hauptversammlung demzufolge ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung befinden kann.

Anschließend ist die außerordentliche Hauptversammlung, nach Billigung der Ausführungen des Herrn Vorsitzenden und Feststellung ihrer rechtsgültigen Zusammensetzung, zur Tagesordnung übergegangen und hat, nach entsprechender Erörterung, einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

85632

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Handelsgesellschaftsgesetz") die Gesellschaft aufzulösen.

*Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt Frau Annette Michels, mit professioneller Anschrift in L-3378 Livange, 13, rue de Peppange, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Die Hauptversammlung beschließt außerdem den Liquidator laut Vereinbarung unter den Parteien zu vergüten.

*Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung erteilt dem Liquidator die weitestgehenden, in den Artikeln 144 bis 148bis des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnisse für die Liquidation der Gesellschaft.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne vorherige Zustimmung der Aktionäre vornehmen.

Der Abwickler kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen; er kann die Freigabe jeder bestehenden Belastung oder Sicherheit in eigenem Ermessen entscheiden.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen. Er kann aber auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Der Abwickler kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte in seinem Ermessen auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Dauer dieser Bevollmächtigung setzt der Abwickler im eigenen Ermessen fest.

Der Abwickler kann die verbleibenden Vermögenswerte der Gesellschaft nach Begleichung bzw. Rückstellung für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft bar oder als Sachleistungen an die Generalversammlung auszahlen. Unter Vorbehalt der Vorschriften des Handelsgesellschaftsgesetzes kann der Abwickler einen oder mehrere Vorschüsse auf den Liquidationserlös auszahlen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand sich zu Wort meldet, hebt der Vorsitzende die Sitzung auf.

*Kosten*

Alle aufgrund der vorliegenden Urkunde geschuldeten Kosten und Honorare, welcher Art auch immer, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Foetz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Auslegung an die Komparenten, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese das vorliegende Protokoll mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Ast, Delfosse, Noel, Foehr, Seck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24306. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077265/78.

(130095333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.